

Aide à la résidence de compositeur de musique contemporaine

SACEM

Présentation du dispositif

- L'aide à la résidence de compositeur de musique contemporaine a pour objectif d'encourager l'association temporaire et contractuelle de compositeurs, membres de la Sacem, ou de collectifs de créateurs et d'interprètes professionnels avec des structures :
 - de formation (conservatoires, écoles de musique),
 - de production et de diffusion (orchestres et ensembles, scènes conventionnées ...), en vue de la réalisation d'un projet musical et de prestations complémentaires assurées par le compositeur ou le collectif, telles qu'ateliers, master-classes, conférences.
- La résidence permet la réalisation d'une ou plusieurs créations musicales (œuvres d'orchestres, d'ensembles, à destination pédagogique, électro-acoustique...) dans laquelle la structure investit des moyens logistiques et financiers définis dans une convention écrite la liant au compositeur ou au collectif.
- Pour être éligible à ce programme, la résidence doit être d'une durée minimale de 6 mois.

Montant de l'aide

- Le montant de la subvention est variable et plafonné à 15 000 €.

Organisme

SACEM

- 225 avenue Charles de Gaulle
92528 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Téléphone : 01 47 15 47 15
Web : www.sacem.fr